

**FONDS AFRICAIN DE GARANTIE
ET DE COOPERATION ECONOMIQUE**

**3^{ème} SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
TENUE A COTONOU LE 06 JUILLET 2011**

**DECISION N°03/03/CG/FAGACE/11/COTONOU
PORTANT AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DU FONDS**

Le Conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), réuni à Cotonou le 06 juillet 2011,

VU la Convention portant Statuts du FONDS;

VU le Règlement Intérieur du Conseil des Gouverneurs;

- Convaincu de la nécessité de favoriser l'intégration africaine et de recourir dans une large mesure à la coopération internationale,
- Convaincu de l'importance de la mobilisation des moyens financiers nécessaires à la poursuite de la mission du Fonds,

Après examen du rapport présenté par le Conseil d'Administration,

D E C I D E

de fixer le montant du capital autorisé à deux cent milliards (200 000 000 000) de Francs CFA.

Fait à Cotonou, le 06 juillet 2011

POUR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS
LA PRESIDENTE DE SEANCE

Adidjatou MATHYS

Ministre de l'Economie et des

Finances de la République du Bénin